

**Assises Professionnelles du Livre
A l'heure du numérique**

8 novembre 2011 - 14h00 > 18h00
Institut Océanographique

Du livre enrichi et de l'EPUB 3

**Introduction par Antoine Gallimard
Président du Syndicat national de l'édition**

« Mesdames, Messieurs, Chères consœurs, chers confrères, chers amis,

C'est la troisième édition de nos Assises du livre numérique que j'ai le plaisir d'ouvrir cet après-midi. Et je constate encore une fois, avec une très grande satisfaction, que les professionnels que vous êtes, ont répondu présents à cette invitation. Je vous en remercie au nom de tous ceux qui, au Syndicat national de l'édition, ont à cœur d'organiser ce rendez-vous biennuel – et, en premier lieu, au nom des membres du bureau de la commission numérique, assistés par Camille Mofidi.

Le principal objectif de nos Assises est de constituer un temps d'échanges et d'informations autour de l'évolution de nos métiers dans l'environnement numérique, en mettant en avant les réalisations et les savoir-faire éditoriaux des maisons. Je crois que la session d'aujourd'hui, consacrée au format Epub3 et au livre enrichi, répond pleinement à cet objectif, en donnant la parole à des éditeurs et des experts pleinement engagés dans des projets concrets. Une telle approche vient souligner la vitalité de notre secteur, capable d'incarner ses valeurs dans des projets de qualité, où l'intermédiation et l'initiative éditoriales joue pleinement son rôle.

Plus que jamais, nous souhaitons que nos Assises soient ouvertes et accessibles à tous les acteurs de la chaîne du livre, quel que soit le degré de leur implication et de leur spécialisation. Notre constat, assez commun somme toute, est qu'en tous points de notre filière économique, la vague numérique touche chaque jour toujours plus de professionnels dans leur activité éditoriale, commerciale, administrative, juridique... C'est à eux, en premier lieu, que nos Assises s'adressent. Je sais du reste qu'un nombre important de personnels des services de fabrication sont présents parmi nous aujourd'hui et je m'en réjouis. C'est le signe manifeste d'une plus grande intégration de la filière numérique dans nos métiers, à un moment charnière de son évolution, marqué par l'implantation de plusieurs grands opérateurs américains en Europe se livrant à une concurrence acharnée, par le développement d'un marché de masse pour les nouveaux supports de lecture, mais aussi par l'entrée en jeu d'acteurs nationaux et la mise en application d'une régulation adaptée au livre numérique.

Des enjeux politiques et stratégiques demeurent sur ce marché encore émergent en France, très sensible et très exposé à l'ombre portée des grands acteurs américains. Mais dans le « grand contexte » du secteur du livre numérique, les opérateurs technologiques globaux, quelles que soient leur puissance de marché et leur emprise sur la chaîne de diffusion et de valeur, ne doivent pas se considérer comme les seuls maîtres du jeu. Ils ne peuvent faire l'économie d'un dialogue équilibré avec les éditeurs et les auteurs. C'est du reste ce que montre l'esprit des discussions que nous menons actuellement avec la société Google sur la numérisation des œuvres indisponibles, restituant à l'éditeur toute la maîtrise sur la numérisation, l'indexation et l'exploitation de son catalogue par un tiers. La proposition française prend aujourd'hui une valeur d'exemple, sur des bases d'une meilleure reconnaissance de la propriété intellectuelle. On peut aussi évoquer à ce titre

la loi sur le prix du livre numérique et sa portée extraterritoriale voulue par le législateur français, s'imposant aux opérateurs étrangers pour les ventes réalisées dans l'Hexagone ; sa promulgation est imminente – on nous dit que son décret d'application est, à l'heure qu'il est, sur le bureau du premier Ministre, certes bien encombré ces derniers jours. Il reviendra aux éditeurs de la mettre en œuvre dans un délai raisonnable, afin d'en signifier toute l'utilité et la nécessité aux instances européennes et, bien sûr, de bénéficier de ses bienfaits dans leur relations avec les revendeurs. Nous savons que nous aurons à la défendre dans les mois qui viennent et nous y sommes préparés.

Car l'Europe des éditeurs n'est pas un mirage. Elle rayonne dans le monde entier, tant par la diffusion de ses cultures et de son patrimoine intellectuel que par l'implantation significative de grandes marques éditoriales sur le continent américain. Le modèle que nous avons à défendre n'est donc pas une spécificité régionale ni une chasse réservée ; sa portée est plus générale et elle engage l'avenir de la diversité culturelle : c'est l'activité de l'éditeur qui doit se déployer librement, sans voir ses ailes empêtrées dans les filets des grands distributeurs.

C'est dans cet esprit que nous avons à avancer sur ce nouveau terrain d'opportunités qu'ouvre l'essor du livre numérique. Il convient simplement de s'assurer que celui-ci offre des garanties au moins aussi satisfaisantes en matière de créativité, de diversité, d'accessibilité et d'indépendance que celles que nous nous sommes collectivement donné pour le livre imprimé – et qui ont, elles aussi, vocation à durer. Il ne s'agit pas de reproduire à l'aveugle des schémas éprouvés, comme certains nous le reprochent parfois. Il faut être imaginatifs, tant en matière de régulation que d'initiatives interprofessionnelles. C'est à ce compte que nous pourrions défendre une offre légale attractive *et* durable, rivee au socle de la propriété intellectuelle. Nous savons bien qu'il est de multiples façons d'y parvenir et que les propositions individuelles ont toute leur importance. Mais sur le plan de l'action collective, le Syndicat national de l'édition s'est donné une ligne qu'il s'efforce de tenir, en relation avec ses partenaires traditionnels (les sociétés d'auteurs, les sociétés de gestion collective, les représentants des libraires et des bibliothèques) et les pouvoirs publics. Et je tiens à saluer ici l'implication personnelle de notre ministre de la Culture, M. Frédéric Mitterrand, et la disponibilité constante de ses équipes, placées sous la direction de Mme Laurence Franchescini et de M. Nicolas Georges. Et je n'oublierai pas le soutien que continuent de nous apporter M. Hervé Gaymard, député, grand défenseur de la loi sur le prix unique du livre, et M. Jacques Legendre, sénateur, grand promoteur de la diversité des expressions culturelles.

Notre avenir dépend de notre imagination. En témoignent des initiatives exemplaires, récemment mises en œuvre : le projet de loi sur la gestion collective des œuvres indisponibles, par exemple, bientôt examiné par le parlement ; ou encore la constitution d'un réseau mondial d'échanges de fichiers adaptés pour les publics handicapés (projet TIGAR, en partenariat avec l'intermédiaire de confiance « Braillenet », ici représenté par M. Burger), auquel ont déjà souscrit un très grand nombre d'éditeurs français et européens. Nous devons prolonger cet effort. Je souhaite par ailleurs que les discussions qui se tiennent aujourd'hui au sein du CSPLA avec les représentants des auteurs, sous la présidence du professeur Sirinelli et sous l'égide du ministère de la Culture, permettront de dégager des voies d'adaptation du contrat d'édition à l'ère numérique, de façon intelligente et responsable. Nos échanges récents avec les représentants des traducteurs répondent au même dessein et me semblent engagés sur la bonne voie.

Nous évoquons ici même l'an passé les trois paliers à franchir pour atteindre l'objectif d'une économie équilibrée et compétitive du livre numérique, face à la double menace du piratage et des comportements monopolistiques : l'amplitude de l'offre légale ; la maîtrise, l'équité et l'attractivité des politiques tarifaires ; la qualité et la simplicité des services proposés au lecteur. Il me semble que nous avons progressé significativement sur les deux premiers points. Les catalogues se sont *d'une part* singulièrement enrichis ces derniers mois, notamment grâce au dispositif d'aides du CNL

et à un véritable engagement des éditeurs, s'appuyant de fait sur la qualité de leur relation avec les auteurs. La loi sur le livre numérique va permettre *d'autre part* aux éditeurs de maîtriser leur politique commerciale, en garantissant aux ayants droit une juste rémunération de la création et aux revendeurs un accès à des offres homogènes. Les pouvoirs publics semblent *enfin* désormais acquis à l'adoption du taux de TVA réduit pour le livre numérique, qui sera applicable, en toute vraisemblance, en janvier 2012, au taux « de rigueur » de 7 %.

Nous avons reçu sur ce dossier sensible un soutien politique au plus haut niveau, qui commence à porter ses fruits au niveau européen. Je tiens à saluer ici l'implication personnelle de M. Jacques Toubon, ambassadeur itinérant en charge de convaincre les États membres de la portée générale et de l'efficacité d'une telle mesure fiscale. Il s'agit en effet d'un élément décisif tant pour l'attractivité de nos offres numériques que pour la compétitivité de nos entreprises, confrontées à des opérateurs américains soumis à des niveaux de fiscalité inexistantes ou très faibles. Il est important de combler cette lacune historique dans la construction d'une Europe culturelle et industrielle, qui place les entreprises de l'Union en situation très défavorable à l'égard des grands opérateurs étrangers, dont la puissance technologique, commerciale et financière a bénéficié d'un soutien plus ferme des pouvoirs publics. Il y a là, au-delà de la simple raison économique, des enjeux d'acculturation qu'il ne faut pas sous-estimer.

Reste le troisième palier, celui des services offerts aux lecteurs pour l'acquisition et l'accessibilité des livres numériques. L'urgence est désormais de travailler à leur amélioration, en imaginant une véritable alternative aux modèles d'intégration verticale mis en œuvre par les grands opérateurs pour fixer définitivement leur nouvelle clientèle. Des initiatives ont été prises récemment en ce sens, mettant en jeu des grands acteurs nationaux des réseaux ; d'autres viendront probablement les étayer. Elles ont vocation à replacer les libraires dans le jeu de la diffusion numérique, en mettant à profit leur implantation locale et leur double connaissance de la clientèle et des livres, dans le cadre d'une coexistence avérée et durable entre le livre imprimé et le livre numérique. Nous savons tous que le développement du livre numérique ne peut se concevoir sans placer le lecteur au cœur de nos préoccupations ; il s'agit, dans les années à venir, que nous prenions toujours autant de plaisir à flâner en librairie qu'à composer notre bibliothèque personnelle en ligne, ouvertes à de nouvelles expériences de lecture. Tout l'enjeu est là. Et la lutte contre le piratage ne peut se penser autrement qu'en réfléchissant simultanément à l'accessibilité de l'offre numérique.

Nous savons tous que nous sommes entrés dans une période délicate, très engageante, qui suppose entre nous beaucoup de concertation et d'attention mutuelle. L'ensemble des dossiers évoqués ici le démontrent. Et c'est au renforcement de cette activité interprofessionnelle que je m'attache, avec l'aide et le soutien des membres du bureau du Syndicat et au nom des 580 maisons qui y ont adhéré.

Le bureau de la commission numérique du syndicat a choisi de consacrer cette session de travail au livre enrichi et, plus spécifiquement, aux possibilités qu'ouvre en ce domaine la troisième version annoncée, et désormais publiée, du format epub. L'objectif du jour est qu'à l'issue de ces deux tables-rondes et des échanges qui s'ensuivront, nous ayons les idées plus claires *non seulement* sur les caractéristiques techniques de ce format, *mais aussi* sur l'avancement réel de sa mise en œuvre et sur l'existence d'alternatives crédibles. La question de la convergence des formats et de l'interopérabilité technique de la chaîne du livre numérique sous-tend bien sûr l'ensemble de ces débats. L'histoire de l'industrie a montré qu'il s'agit là d'un point particulièrement sensible dans la structuration amont et aval du marché. Les opérateurs technologiques ne s'y sont pas trompés, qui tournent autour de la norme sans pour autant s'y conformer complètement, cherchant à imposer leur propre vision de ce que doit être ou ne pas être un livre. Et cela peut mettre les éditeurs et leurs prestataires dans des situations très inconfortables, soumis aux fluctuations des politiques des distributeurs sur la mise en œuvre des formats et des expériences de lecture.

La question est d'autant plus sensible qu'elle porte sur le livre enrichi, où la distinction entre les formats se nourrit de la richesse des médias et de l'interactivité proposée. Rien ne semble aujourd'hui totalement figé, sur un marché qui semble également encore peu développé de l'autre côté de l'Atlantique. Une compréhension assez fine des forces en action nous paraît donc impérative, pour mieux orienter et justifier nos choix éditoriaux présents et à venir.

Je vous remercie donc de votre participation nombreuse à notre après-midi de travail et de rencontre et vais laisser la parole au président de la commission numérique du Syndicat national de l'édition et aux participants de la première Table Ronde. »